



Du changement à compter du 18 février prochain!

La Capitale choisit la compagnie Emergis, pour son service de paiement automatisé des frais de médicaments

La Capitale mise sur la fiabilité et la notoriété de la compagnie Emergis, chef de file en matière de technologies de l'information au Canada, pour satisfaire pleinement les besoins de sa clientèle en matière de paiement par voie électronique. Emergis possède une solide expertise pour le traitement électronique des demandes de prestations, les systèmes de dossiers de santé et la gestion de pharmacies. Elle fournit des solutions adaptées aux principales sociétés d'assurance, aux institutions financières, aux organismes gouvernementaux, ainsi qu'à de grandes entreprises.

Une nouvelle carte de services

À compter du 18 février 2008 tous les assurés de La Capitale, détenant actuellement le paiement automatisé des médicaments bénéficieront de ce service avec la compagnie Emergis. Prenez note qu'à compter de cette même date, les assurés devront utiliser une nouvelle carte de services, qui leur sera transmise directement à leur domicile. L'envoi postal aura lieu le 8 février prochain. La carte de services actuelle sera valide jusqu'au 17 février inclusivement.

Le fonctionnement du système de paiement automatisé, déjà connu par l'assuré, demeurera le même. Toutefois, l'assuré devra présenter au pharmacien sa nouvelle carte de services lors de sa prochaine visite, le ou après le 18 février. Les personnes à charge assurées dans le régime collectif, devront aussi présenter cette nouvelle carte.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec votre agent de La Capitale, il se fera un plaisir de vous renseigner. Les assurés pourront composer le 646-9731 ou le 1 866 602-9275, afin de joindre un agent de notre équipe spécifiquement dédiée pour répondre aux questions suscitées par ce changement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction principale des ventes et marketing

Janvier 2008